

Le vingt-six mai deux mil quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LE BIGNON DU MAINE s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis BELLAY, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 19 mai 2014

**Présents :** Jean-Louis BELLAY – Bertrand LANDELLE – Marie-Laure HARDY - Laurent RAGUIN – Nicole ROMARY – Mickaël DUCHEMIN - Michelle BOUE – Constance THIREAU – Gilbert DELLIÈRE – Sébastien MONSIMER - Louis MAHE

**Secrétaire de séance :** Gilbert DELLIÈRE

**Absent(s) excusé(s) :**

**Absent(s) non excusé(s) :**

**Assistait également :** Odile HEUVELINNE, Adjoint administratif

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès verbal de la séance du 14 avril 2014
- Location du commerce
- Renouvellement du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (encadrement pause méridienne)
- Retour de biens mis à disposition dans le cadre du transfert de la compétence lecture à la CCPMG
- Tarifs cantine
- Questions et informations diverses

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 14 avril 2014**

M. Le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance dernière. Il est approuvé à l'unanimité

**2. Location du commerce**

**DCM n°2014-016**

Hors Conseil, les élus ont visité le bâtiment (partie habitation et commerce). M. Le Maire informe le Conseil Municipal de sa reprise à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014 par MMES MOREAU Florence et BOUDÉHEN Maryline. Le Conseil Municipal, **après délibération**, décide de faire un bail commercial aux futurs locataires d'une valeur globale mensuelle de 350 € HT, se décomposant comme suit :

- Commerce 100.00 € HT / mois
- Habitation 250.00 € HT / mois

Et autorise M. Le Maire à viser toutes pièces inhérentes au dossier.

La commune mettra à disposition la licence IV et le matériel du commerce.

**3. Renouvellement du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (encadrement pause méridienne)**

**DCM n°2014-017**

Faisant suite à la délibération du 6 juin 2013, M. Le Maire propose le renouvellement du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) pour 4.70/35<sup>ème</sup> annualisé pour une durée de 1 an à compter du 3 septembre 2014 pour la surveillance des enfants à la cantine et sur la cour de l'école. Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, valide le renouvellement du contrat.

**4. Retour de biens mis à disposition dans le cadre du transfert de la compétence lecture à la CCPMG**

**DCM n°2014-018**

Vu la convention de transfert de la compétence lecture du 8 décembre 2009 entre la commune de LE BIGNON DU MAINE (collectivité remettante) et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez (collectivité bénéficiaire),

Vu le courrier du 04/11/2013 de la Commune de LE BIGNON DU MAINE informant la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez de la fermeture de la bibliothèque de Le Bignon du Maine au 01/10/2013,

Vu délibération de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez du 11/02/2014 acceptant la fermeture de la bibliothèque de Le Bignon du Maine au 01/10/2013,

Il convient d'établir un procès-verbal de mise à disposition en retour pour les biens suivants :

Désignation du bien	Livres Le Bignon Transf.Lecture	Mat.bureau le Bignon Transf.lecture
N° inventaire à l'actif CCPMG	217-013	217-012
Valeur acquisition	442,43 €	118,41 €

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2014



Date de transfert	20/9/2011	20/9/2011
Compte	21788	21783
Montant des amortissements	0,00 €	36,00 €
Type d'amortissement	NEANT	Linéaire
Durée d'amortissement	NEANT	10 ans

Le conseil municipal après en avoir délibéré,  
VALIDE le procès-verbal de retour des biens mis à disposition dans le cadre du transfert de la  
compétence Lecture tel que présenté ci-dessus,  
AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal.

### 5. Tarifs cantine





**DCM n°2014-019**

Une augmentation des tarifs des repas de la cantine scolaire de 2% est proposée comme suit pour  
l'année scolaire 2014/2015 :


-  enfant .....3.53 €
-  adulte .....5.12 €

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, valide les tarifs ci-dessus pour l'année  
scolaire 2014/2015.

### 6. Compte rendu des commissions communales

-  **Commission Culturelle Jeunes** : Rythme scolaire : une réflexion est menée sur l'organisation des  
TAP qui pourrait se dérouler 2 fois dans la semaine, 1 jour sur 2 pour chaque classe, avec une durée  
de 1h30.
-  **Commission bâtiment** : Le commerce ouvrira le 13 juin.
-  **Commission voirie** : le broyage des accotements a été effectué la semaine dernière.
-  **Commission salle des fêtes-propreté embellissement (fleurs)** :  
La commission fleurissement s'est réunie pour les plantations dans le bourg.

### 7. Questions et informations diverses

-  Deux pompes de refoulement sont hors d'usage dû à des graviers déversés dans le réseau  
assainissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 45.

Le Maire  
Jean Louis BELLAY